

DELIBERATION du conseil académique de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 24 mai 2022

Délibération n°04 - 2022 relative à l'autoévaluation HCERES, volet recherche

Le conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les rapports d'autoévaluation des unités de recherche et leur transmission à l'HCERES

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	75	Membres présents	47	
Majorité absolue	38	Membres représentés	12	
Nombre de pouvoirs	12			

Décompte des suffrages

Votants	59	Pour	59	Contre	0	Abstentions	0

Délibération adoptée

Visa du Président

Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 13/06/2022

Document mis en ligne le : 13 1061 2022